



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FRANCE22
PRÉSIDENTE FRANÇAISE
DU CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE

INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE

02 mai 2022



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

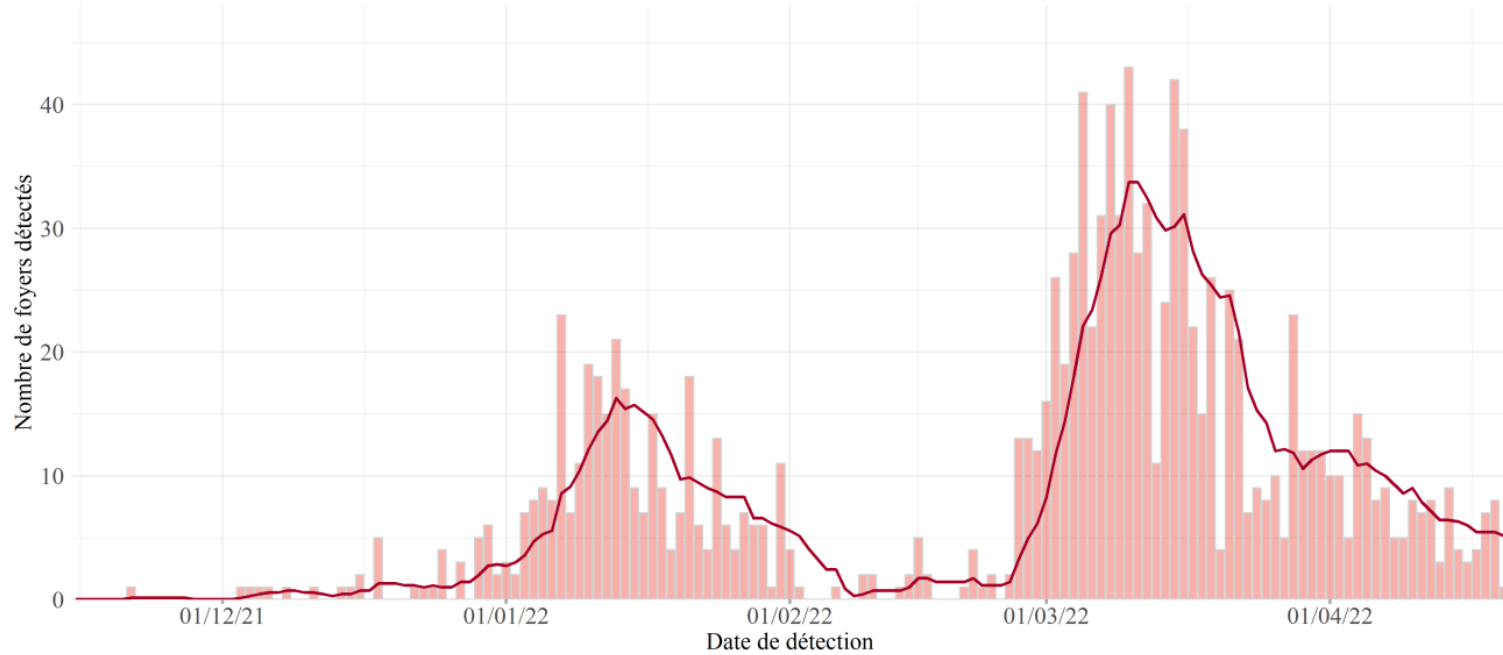


FRANCE22
PRÉSIDENTIE FRANÇAISE
DU CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE

INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE

SITUATION SANITAIRE

Evolution du nombre de foyers dans le temps



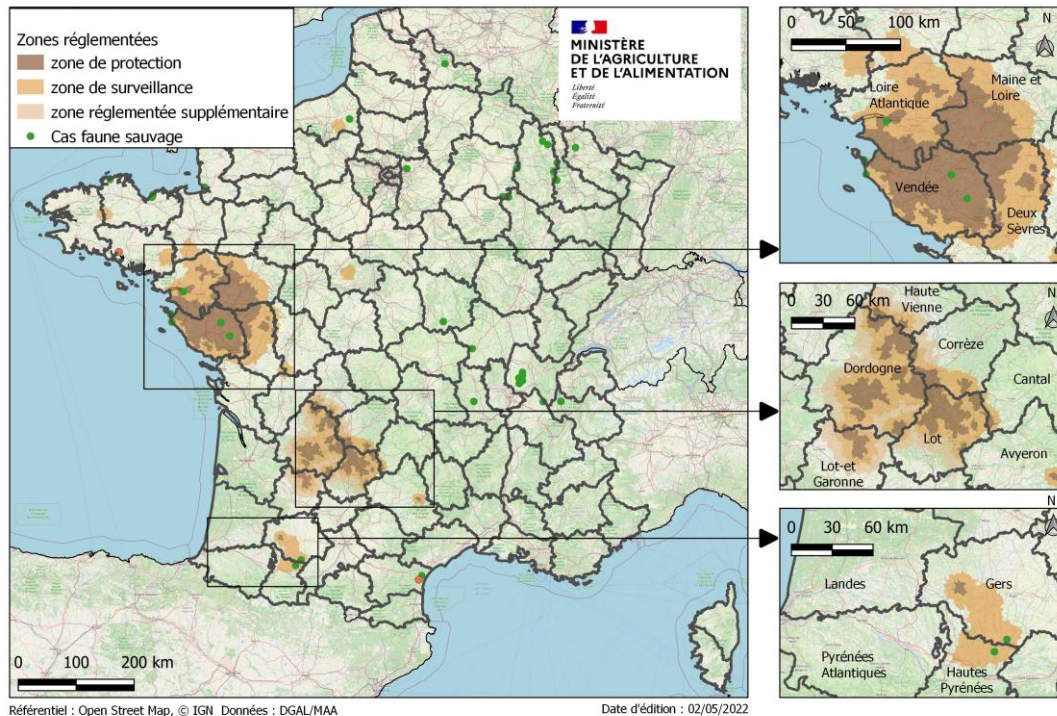
— Moyenne glissante sur 7 jours

Source : BHVSI-SA du 26/04/2022, plateforme ESA

France (au 28/04/22)

	Nombre de foyers en élevages cumulés
Total Sud-Ouest	364
Vendée et dépts Lim.	855
Bretagne	6
Lot et dépts limitrophes	110
59	8
76	2
53	1
37	2
15	5
12	1
TOTAL	1 354

Zones réglementées liées aux foyers et cas sauvages IAHP détectés en France



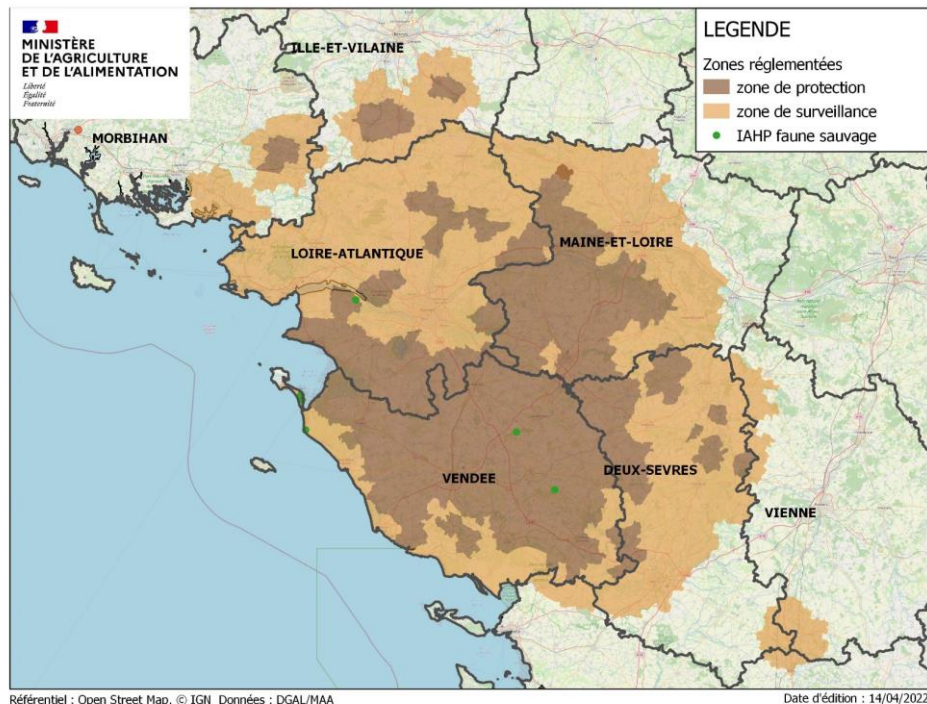
- 46 cas faune sauvage

Grand - Ouest (au 28/04/2022)

- 855 foyers confirmés
- 1 zone coalescente 44, 49, 79 et 85
- + foyers sporadiques

- ZS élargie à 20Km
- Dépeuplement préventif autour des sites sensibles (toutes volailles)
- Dépeuplement préventifs des palmipèdes et dindes

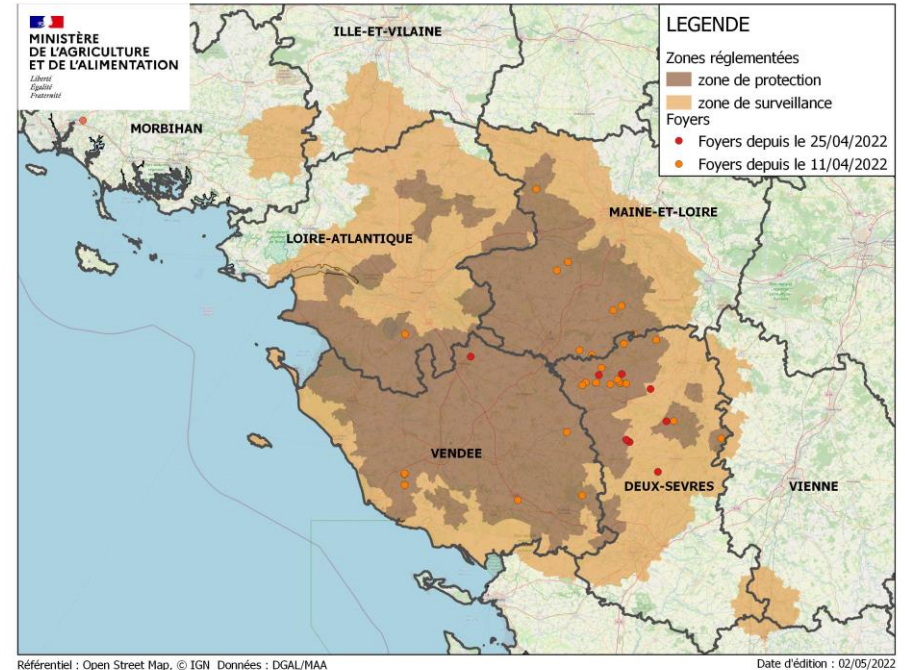
Zones réglementées et foyers IAHP dans l'Ouest



Grand – Ouest : en voie de stabilisation

- Forte décrue du nombre de cas depuis 4 semaines
- Délai de stabilisation :
 - ✓ IT 2021-149 considère une zone stabilisé à 8 jours sans nouveau foyer
 - ✓ Avis de l'Anses 2021-SA-0023 prévoit un délai plus sécurisant de 21 jours
- La cartographie représente ces deux délais de stabilisation et montre un déplacement de la dynamique d'infection vers l'est

Zones réglementées et foyers IAHP dans l'Ouest





**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



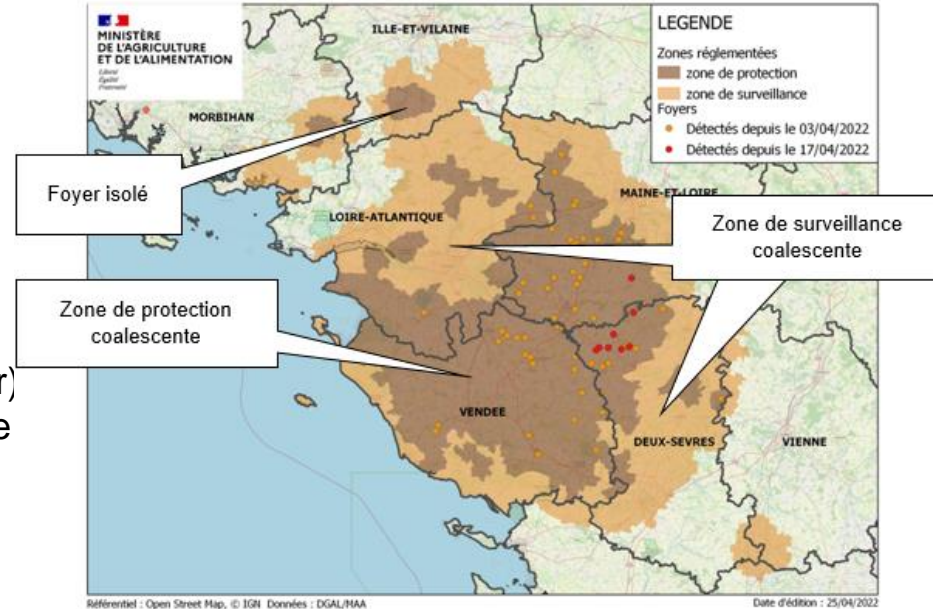
FRANCE22
PRÉSIDENTE FRANÇAISE
DU CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE

INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE

STRATEGIE DE LEVÉE DES ZONES RÉGLÉMENTÉES - GRAND-QUEST

Stratégie de levée des ZR

- **Grande zone réglementée coalescente**
 - Zone de protection coalescente
 - Zone de surveillance coalescente : zone de surveillance dépendante de la zone de protection coalescente
- ▶ **Levée SECTORISEE** : des grandes zones réglementées stabilisées au sens de l'Avis de l'Anses (21 jours après abattage du dernier foyer) sont proposées par les services déconcentrés de façon coordonnée régionalement dans une logique de levée centripète.
- **Zones à foyer isolé** (= maximum 2 foyers)



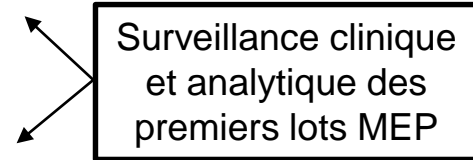
Conditions de levée

- **Levée des ZP**: 21 jours après D0 du dernier foyer de la zone
Cette levée est conditionnée à la réalisation effective de la première phase des opérations de nettoyage et désinfection finales (ND1) des élevages-foyer de ladite zone
 - ✓ **Grande ZP coalescente** devient zone de surveillance avec assainissement (ZSA)
 - Vide sanitaire de palmipèdes 4 semaines
 - Surveillance 4 semaines supplémentaires
 - ✓ **Foyers isolées**: levée selon les conditions de l'IT 2021/148 (sans VS ni surveillance)
- **Levée des ZS** : levée possible 9 jours après la levée des ZP
La surveillance pour la levée de la zone débutant seulement une fois que la ZP levée

La levée est réalisée de façon coordonnée par zones

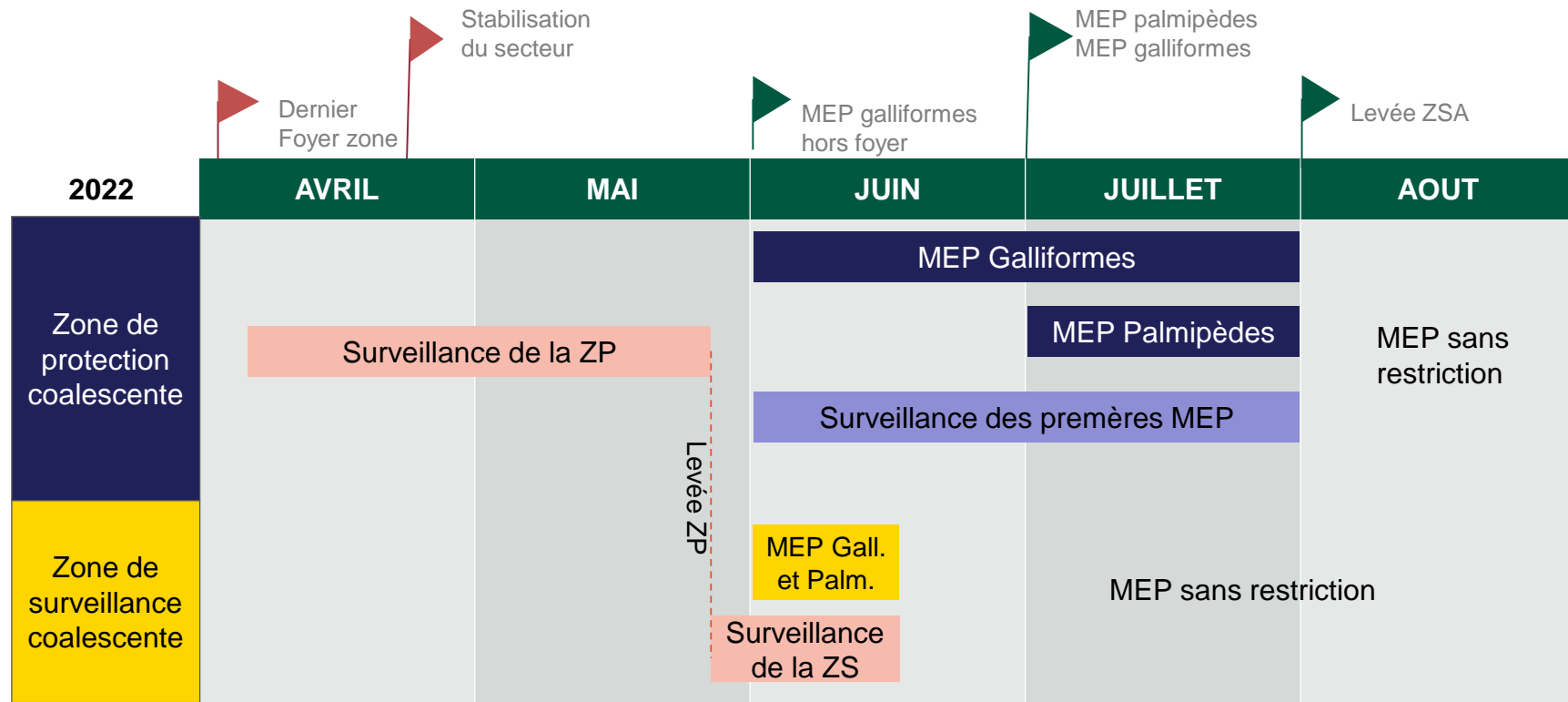
Mises en place

- **Zone de protection**: MEP interdites
- **Zone coalescente** – Par secteur
 - ✓ ZP coalescente devient **zone de surveillance avec assainissement (ZSA)** :
 - ❖ Galliformes:
 - Etablissements indemnes: MEP possibles à partir du 1^{er} juin
 - Etablissements anciennement foyer: Vide sanitaire de 4 semaines à partir de la levée de la ZP
 - ❖ Palmipèdes:
 - Vide sanitaire de 4 semaines à partir de la levée de la ZP;
 - puis MEP, surveillée pendant 4 semaines
- ✓ **ZS coalescente**: MEP possibles à partir du 1^{er} juin (galliformes et palmipèdes)



Surveillance clinique
et analytique des
premiers lots MEP

Repeuplement du premier secteur





**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE

MODIFICATION DU NIVEAU DE RISQUE

Rappel des critères de surveillance Faune sauvage

❖ Surveillance événementielle (ou passive) basée sur la collecte d'oiseaux morts, conformément à l'instruction DGAL/SDSBEA/2021-85512/11/2021

- ✓ Catégorie de surveillance dépend du niveau de risque et du type de zone géographique concerné par ce niveau de risque pris en application de l'arrêté du 16 mars 2016 modifié.
- ✓ Surveillance dans les zones réglementées

Surveillance	Niveau de risque épizootique IA		
	Négligeable	Modéré	Elevé
Surveillance événementielle classique	Sur l'ensemble du territoire		
Surveillance événementielle renforcée	Dans les zones à risque particulier (ZRP)	Sur l'ensemble du territoire	Sur l'ensemble du territoire

	Type de zone IA		
	Zone indemne	Zones de protection et de surveillance	Zones de contrôle temporaire
Surveillance événementielle classique	X		
Surveillance événementielle renforcée		X	X

❑ Critères de collecte pour la surveillance classique

- Cygne: dès le premier oiseau trouvé mort
- Autres espèces : mortalités groupées avec au moins 3 cadavres d'oiseaux

❑ Critères de collecte pour la surveillance renforcée

- Cygne : dès le premier oiseau trouvé mort
- Autres espèces : mortalité isolée (dès 1 oiseau mort) ou mortalités groupées

Comparaison du bilan de la surveillance faune sauvage entre 2020-2021-2022

En 2020

- 539 cadavres collectés
- 700 tests PCR réalisés par les LDA et LNR
- 9 cas positifs IAHP
- 2 IAFP

En 2021

- 1279 cadavres collectés
- 1364 tests PCR par les LDA et LNR
- 25 cas FS IAHP
- 1 cas IAFP

En 2022 (données jusqu'au mois d'avril)

- 598 cadavres collectés - 417 tests PCR par le LDA
 - 18 cas positifs IAHP
 - 1 cas positif IAFP
- mais ce nombre évoluera vers la hausse d'ici décembre 2022**

Bonne collecte de cadavres réalisés par l'OFB et par tous les acteurs durant les 3 dernières années (> 3000 cadavres collectés), ce qui démontre une bonne sensibilisation/mobilisation des acteurs

Bonne mobilisation des LDA et LNR dans la réalisation des analyses de première intention et de confirmation
Critères de notification des cas positifs faune sauvage identiques à ceux des autres Etats-membres

Critères d'abaissement du niveau de risque

❖ Niveau de risque IAHP

- ✓ Définis dans l'article 3 de l'arrêté du 16 mars 2016
- ✓ Conformément à l'avis de l'Anses 2016

❖ Critères pris en compte en 2016

- ✓ Découverte des cas faune sauvage en France et dans les EMs à proximité
- ✓ Zone à risque particulier (ZRP)
- ✓ Zone à risque de diffusion (ZRD)
- ✓ Reste du territoire

Passage niveau de risque « élevé » → « modéré »		
Période de l'année	Zone	Critères
Fin août année n → fin avril année n+1	Zones à risque particulier (zones humides)	<u>Aucun nouveau cas d'IAHP</u> dans la faune sauvage migratrice ou lié à la faune sauvage migratrice <u>depuis</u> : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 mois en France et ▪ 1 mois dans les couloirs actifs de migration pour les pays situés (au moins en partie) à moins de 1 000 km de la frontière française.
	Zones à forte densité d'élevages de volailles plein air	
	Reste du territoire	<u>Aucun nouveau cas d'IAHP</u> dans la faune sauvage migratrice ou lié à la faune sauvage migratrice <u>depuis</u> 1 mois en France

Nouveau contexte : IAHP 2022

❖ Nouveaux facteurs à prendre en compte

- ✓ Circulation du virus dans l'avifaune sauvage migratrice (avec dernier cas découvert le 12 avril 2022)

ET

- ✓ Forte contamination environnementale autour des élevages domestiques (situation très évolutive en Dordogne et dans le Lot)
- ✓ Changement de saisonnalité (extension de la durée des migrations ascendantes)

❖ Conséquences

- ✓ Difficultés d'abaissement du niveau risque élevé en raison des spots sur plusieurs départements
- ✓ Maintien des contraintes liées à la mise à l'abri des volailles sur une longue période
- ✓ Problématique de bien-être et de labellisation

 **Proposition de modifier les niveaux de risque en combinant 3 critères suivants :
faune sauvage, forte contamination environnementale et changement de saisonnalité**

Proposition de prise d'un AM début mai 2022

- ✓ Maintien du niveau de risque « **élevé** » dans les départements impactés par l'épizootie
- ✓ Maintien du niveau de risque « **élevé** » dans les départements à proximité des zones où la situation sanitaire est toujours évolutive
- ✓ Abaissement du niveau de risque de « **élevé** » à « **modéré** » dans le reste du territoire à partir de début mai 2022



Dans le but de favoriser la remise en place de volailles dans les départements non impactés

Perspectives

- ✓ **32, 40, 64 et 65**, départements concernés par la première vague épidémiologique
- ✓ **15, 19, 35, 53, 56, 72, et 87**, départements à proximité des zones où la situation sanitaire est toujours évolutive

 **Abaissement du niveau de risque de « élevé » à « modéré » à partir de fin mai en fonction de l'évolution de la situation.**

- ✓ **24, 44, 46, 47, 49, 79, 85** concernés par la seconde vague épidémiologique

 **Abaissement du niveau de risque de « élevé » à « modéré » au moment de la levée des zones réglementées.**



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FRANCE22
PRÉSIDENTE FRANÇAISE
DU CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE

INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE

FEUILLE DE ROUTE VACCINATION IAHP

Feuille de route vaccination

Objectif= plan d'actions pour avancer sur le dossier de la vaccination

- Actions au plan international
 - Révision du Code de l'OIE
 - Pays alliés qui s'engagent dans la vaccination
 - Clients à rassurer
 - Action, au niveau UE
 - Conclusions du conseil en juin
 - Soutien de la commission auprès de l'OIE et des pays tiers
 - Actions au niveau national
 - Evaluer l'apport de la vaccination afin de contribuer au contrôle du virus de l'influenza aviaire H5HP chez le canard.
- Apport de données pour modéliser les effets d'une stratégie de vaccination.

Feuille de route vaccination

Objectif = plan d'actions pour avancer sur le dossier de la vaccination

- Actions au niveau national
 - Expérimentation pour acquérir des données / vaccination chez les palmipèdes
 - Saisine de l'anses: surveillance, stratégie
 - Travaux à conduire pour la traçabilité des anx qui seraient vaccinés

Objectifs de l'Expérimentation

- Evaluer l'apport de la vaccination afin de contribuer au contrôle du virus de l'influenza aviaire H5HP chez le canard.
→ Apport de données pour modéliser les effets d'une stratégie de vaccination.
- Dans les sites inclus dans l'expérimentation:
 - Mesurer les **réponses sérologiques post-vaccinales**
 - Différencier réponses sérologiques post-vaccinales de l'infection par le virus
(stratégie DIVA)
- En animalerie protégée :
 - Mesurer la protection clinique et la réduction de l'**excrétion** du virus H5HP
2.3.4.4b chez les canards vaccinés
 - Mesurer le ralentissement de la **diffusion** du virus H5HP au sein d'une population de canards vaccinés

Suivi des principales étapes de l'expérimentation

Deux volets d'étude conduits en parallèle (« terrain » / « animalerie »)

Deux phases d'étude conduites successivement (Phase 1 / Phase 2)

Volet « Terrain »

Phase 1: 4 lots par vaccin (3 lots de canards + 1 lot d'oies): pour chacun des lots, duo lot vacciné/non-vacciné (= lot témoin)

Effectif cible : entre 500 et 2 000 animaux par lot

5 **sessions** de prélèvements (semaines 2, 4, 6, 8 et 11): A chaque date : 60 sujets vaccinés + 20 sujets témoins sont prélevés

Phase 2: Effectif minimisé selon résultats phase 1

→ **Etude des séroconversion en conditions réelles de vaccination: Nature, durée, possibilité de DIVA ?**

Volet «Animalerie confinée »

Challenge-tests: un par vaccin et par phase de l'étude, Transferts des sujets à 5 semaines d'âge (challenge à 7 semaines) et 9 semaines d'âge (challenge à 11 semaines)

→ **Quelle est la réduction du taux d'excrétion et la durée d'excrétion (Phase 1) ?**

→ **Quel est l'effet de la vaccination sur le R0, c'est-à-dire le taux de diffusion du virus (Phase 2) ?**

Expérimentation Vaccination IAHP

Convention cadre signée le 15 avril par les parties prenantes à l'expérimentation:

- Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- L'ENVT
- L'Anses
- Le Cifog
- 4 Conseils Régionaux: Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire et Bretagne
- Ceva
- Boehringer-Ingelheim

→ **Financement de l'expérimentation : 50% par l'Etat et 50% par les Conseils Régionaux; avec une participation des deux laboratoires et du Cifog.**

Expérimentation Vaccination IAHP

- Lancement de l'expérimentation **semaine 19 dans deux sites** (2 lots) puis après une phase de test, les 6 autres lots seront progressivement introduits.
- Communication nationale pour le lancement
- Résultats attendus sous 9 mois